



Conseil

Distr. générale
15 juin 2025
Français
Original : anglais

Trentième session

Conseil, deuxième partie de la session

Kingston, 7-18 juillet 2025

Point 8 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général faisant le point des législations nationales relatives à l'exploitation minière des grands fonds marins et questions connexes

Lois, règlements et dispositions administratives concernant les activités dans la Zone, adoptés par les États patronnants et les autres membres de l'Autorité internationale des fonds marins, et questions connexes

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport est soumis en application de la décision du Conseil, adoptée à la dix-septième session de l'Autorité, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur les lois, règlements et dispositions administratives adoptés par les États qui patronnent des activités et autres membres de l'Autorité concernant les activités dans la Zone et, à cette fin, invité ces États et autres membres de l'Autorité, le cas échéant, à fournir au secrétariat des renseignements sur les lois, règlements et dispositions administratives nationaux pertinents ou les textes correspondants ([ISBA/17/C/20](#), par. 3), ainsi qu'en application de la décision qu'il a prise ultérieurement de faire de cette question un point permanent de son ordre du jour à examiner chaque année ([ISBA/18/C/21](#), par. 4).

2. Il est également rappelé que, à la vingt-troisième session, en 2017, dans sa décision concernant le rapport final issu du premier examen périodique du régime international de la Zone mené en application de l'article 154 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Assemblée de l'Autorité a invité les États patronnants qui ne l'avaient pas encore fait à apporter les modifications voulues à leur législation nationale pour pouvoir contrôler les activités des entités qu'ils parrainaient, en s'appuyant sur l'avis consultatif donné par la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer ([ISBA/23/A/13](#), sect. B).

3. Par une note verbale datée du 20 mai 2025, le secrétariat a invité les États patronnants et les autres membres de l'Autorité à lui communiquer les textes des lois, règlements et dispositions administratives nationaux pertinents ou les mises à jour



apportées à leurs politiques et processus législatifs. Au mois de juin 2025, de tels textes avaient été reçus du Panama.

4. Au mois de juin 2025, on trouvait dans la base de données en ligne de l'Autorité des renseignements sur les lois pertinentes ou les textes correspondants reçus des 40 États suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Bangladesh, Belgique, Bénin, Brésil, Chine, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Géorgie, Guyana, Îles Cook, Inde, Japon, Kenya, Kiribati, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monténégro, Nauru, Nigéria, Nioué, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Pays-Bas (Royaume des), République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Soudan, Tchéquie, Tonga, Tuvalu et Zambie. Des réponses avaient également été reçues de la Communauté du Pacifique. La base de données contient aussi des informations complémentaires et les textes des lois, règlements et dispositions administratives nationaux soumis par les États membres et observateurs de l'Autorité susvisés¹ et continuera d'être mise à jour dès réception de nouveaux renseignements. Dans cette base de données, on trouve également une étude comparative des législations nationales relatives à l'exploitation minière des grands fonds marins².

5. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

¹ Voir : www.isa.org.jm/national-legislation-database/#.

² Voir : www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2022/04/Comparative_Study_NL.pdf.